

**FICHE D'INSCRIPTION AUX EXAMENS DES GRADES  
KARATE DO (1er – 2ème – 3ème DAN)  
LIGUE DE BOURGOGNE DE KARATE**



Date de l'examen : .....  
Lieu de l'examen : .....

FEMININ

MASCULIN

<input type="checkbox"/> <b>MINIMES</b> voie combat (14 ans révolus au jour de l'examen)	<input type="checkbox"/> <b>JUNIORS</b> voie combat ou traditionnelle (18 ans révolus au jour de l'examen)
<input type="checkbox"/> <b>CADETS</b> voie combat ou traditionnelle (16 ans révolus au jour de l'examen)	<input type="checkbox"/> <b>SENIORS</b> voie combat ou traditionnelle (21 ans révolus au jour de l'examen)

<b>GRADE PRESENTE</b>	
1 <sup>er</sup> DAN <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Voie Traditionnelle Kumité traditionnel : <input type="checkbox"/> Jion Ippon
Kumité 2 <sup>ème</sup> DAN <input type="checkbox"/>	ou <input type="checkbox"/> Goshin Jutsu
3 <sup>ème</sup> DAN <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Voie Combat Indiquer votre poids : .....
STYLE : .....	

NOM : .....
PRENOM : .....
DATE DE NAISSANCE : .....
ADRESSE : .....
TELEPHONE : ..... GSM : .....
N° DE LICENCE (DE LA SAISON EN COURS): .....
NOM DU CLUB : ..... N°D'AFFILIATION CLUB : .....

Date d'Obtention	
1 <sup>er</sup> KYU	
Date d'Homologation	
1 <sup>er</sup> DAN	
2 <sup>ème</sup> DAN	

Unités de valeur déjà obtenues et dates d'obtention dans le grade présenté	
<b>KIHON</b>	Date : .....
<b>KATA</b>	Date : .....
<b>KUMITE</b>	Date : .....

Signature du candidat:

- IMPORTANT: PIECES A JOINDRE AVEC CE DOCUMENT**
- > Les photocopies des pages de votre passeport sportif : licences, certificats médicaux, authentification des grades et Dan (validés par la CSDGE de la FFKARATE), UV déjà obtenues dans le grade présenté, page de garde du passeport.
  - > Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.
  - > Photo à joindre à la page « épreuve pour l'obtention de l'examen » dans votre passeport sportif
  - > Un chèque de 30 euros à l'ordre de votre ligue
  - > 1 enveloppe affranchie au tarif lettre à votre nom
  - > Ce dossier complet devra être retourné **30 jours francs** avant la date de l'examen (cachet de la poste faisant foi).